



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Jacques LAFFONT  
Tel. : 04.67.27.11.85  
Mél : [j.laffont@inao.gouv.fr](mailto:j.laffont@inao.gouv.fr)

Vos réf. :  
Nos réf. : JL/CA/056/18  
Objet : Elaboration de PLU, projet arrêté



Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 15 mars dernier, vous avez bien voulu me faire parvenir le dossier arrêté de première révision allégée du PLU de votre commune.

La commune de VERS-PONT-DU-GARD appartient à l'aire géographique des AOC « Huile d'olive de Nîmes », « Olive de Nîmes », « Pélardon » et « Taureau de Camargue », ainsi qu'aux aires de production des IGP « Coteaux du Pont du Gard », « Gard », « Miel de Provence », « Pays d'Oc », « Thym de Provence » et « Volailles du Languedoc ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet est basé sur une estimation de croissance annuelle de la population légèrement inférieure à 1% pour une population de 2200 habitants en 2030 soit 300 habitants supplémentaires. L'urbanisation rapide des années précédentes a généré des espaces en dents creuses assez importants au sein du bâti actuel, permettant d'estimer à 11,74 ha le potentiel urbanisable inclus dans l'enveloppe.

Compte tenu de ces surfaces et au regard de l'objectif d'extension maximale autorisée par le SCoT de 15 % de la tâche urbaine de 2008, il resterait donc 1,21 ha de potentialité d'extension urbaine pour la commune. Au-delà, le projet prévoit des réserves foncières (zones 1AU) à moyen terme pour un total de 2,5 ha.

A l'examen de ces données, il semble pourtant que le potentiel de 11,74 ha situé dans l'enveloppe actuelle puisse à lui seul permettre l'accueil de 300 nouveaux habitants sans nécessiter d'extensions telles que sur le secteur de Saint-Montèze (1AU 1 pour 1,5 ha), concerné par le PPRI, qui offre une ouverture sur la plaine agricole et dont la construction enclavera la cave coopérative ; ou du Village (1AU 2 pour près de 1 ha) encore occupé par une vigne entretenue bien qu'enclavée dans un tissu urbain diffus.

Après examen du dossier, et à ces remarques près je vous informe que l'INAO n'a pas d'objections à formuler à l'encontre du projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence fortes et directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,  
Catherine RICHER

Copie DDTM 30

INAO - Délégation Territoriale Occitanie

SITE DE MONTPELLIER  
La Jasse de Maurin  
34970 LATTES  
Tél : 04.67.27.11.85  
[INAO-MONTEPELLIER@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MONTEPELLIER@inao.gouv.fr)

SITE DE NARBONNE  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

SITE DE GAILLAC  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)

SITE DE TOULOUSE  
Tél : 05.34.26.51.45  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)  
Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)